



## FOYER POLYVALENT LIVRET D'ACCUEIL DU RESIDENT



**ASSOCIATION DU GRAND LIEU**  
Rue André Morin  
27260 EPAIGNES  
Tel : 02.32.20.32.90 - Fax : 02.32.20.32.99  
Email : [secretariat.direction@legrandlieu.asso.fr](mailto:secretariat.direction@legrandlieu.asso.fr)



**Bienvenue**

# PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DU GRAND LIEU



L'Association du Grand Lieu est gestionnaire d'établissements et services qui relèvent de l'action sociale et médico-sociale, tous régis par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002.



Créée en 1996, les finalités de l'Association sont d'aider et de soutenir toutes actions ayant pour effet, directement ou indirectement, de viser au bien-être et au soutien des personnes en situation de handicap ou de besoin d'ordre social ou familial.



## Le Foyer Polyvalent

56



## La Maison d'Accueil Spécialisée

42



# PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DU GRAND LIEU



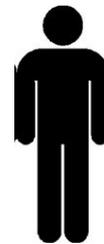
## Le Service d'Accompagnement vers la Vie Autonome (SAVA)

9



## Le Service d'Aide A Domicile (SAAD)

300



## Un service entretien



## Une blanchisserie et un pressing



## Une cuisine centrale



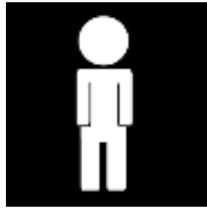
## Une résidence autonomie en 2022

55



4

# LE FOYER POLYVALENT



+ de 20 ans

Le Foyer polyvalent est agréé pour accueillir des femmes et des hommes, âgés de plus de 20 ans, en situation de déficience intellectuelle légère ou profonde avec ou sans troubles associés.



L'établissement accueille en priorité des personnes originaires du département de l'Eure et bénéficiant d'une notification de la MDPH.

Le Foyer polyvalent est situé rue André Morin à Epaignes, dans le département de l'Eure.

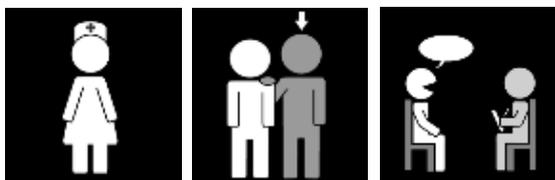
EPAIGNES



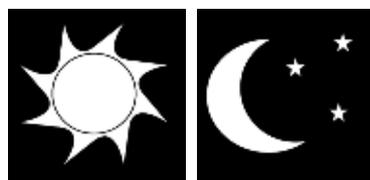
# L'ACCOMPAGNEMENT

Le Foyer polyvalent a pour but de favoriser votre épanouissement, de maintenir et/ou développer votre autonomie pour contribuer à votre intégration sociale.

Nous vous proposons une organisation individuelle et collective adaptée afin de :



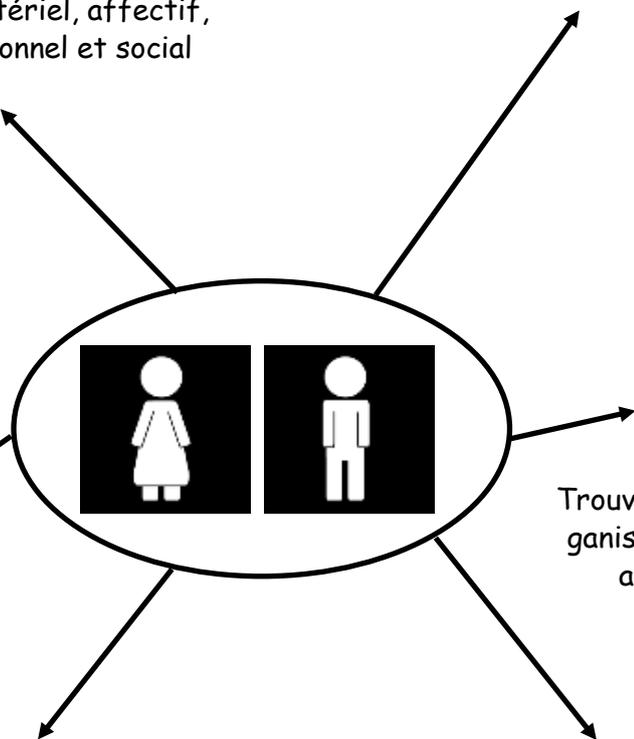
Développer vos capacités par un accompagnement éducatif global : médical, physique, matériel, affectif, psychologique, relationnel et social



Vous fixer des repères



Etre acteur de votre propre avenir



Trouver un rythme et une organisation de vie en rapport avec vos possibilités



Découvrir et assimiler des règles de vie sociales



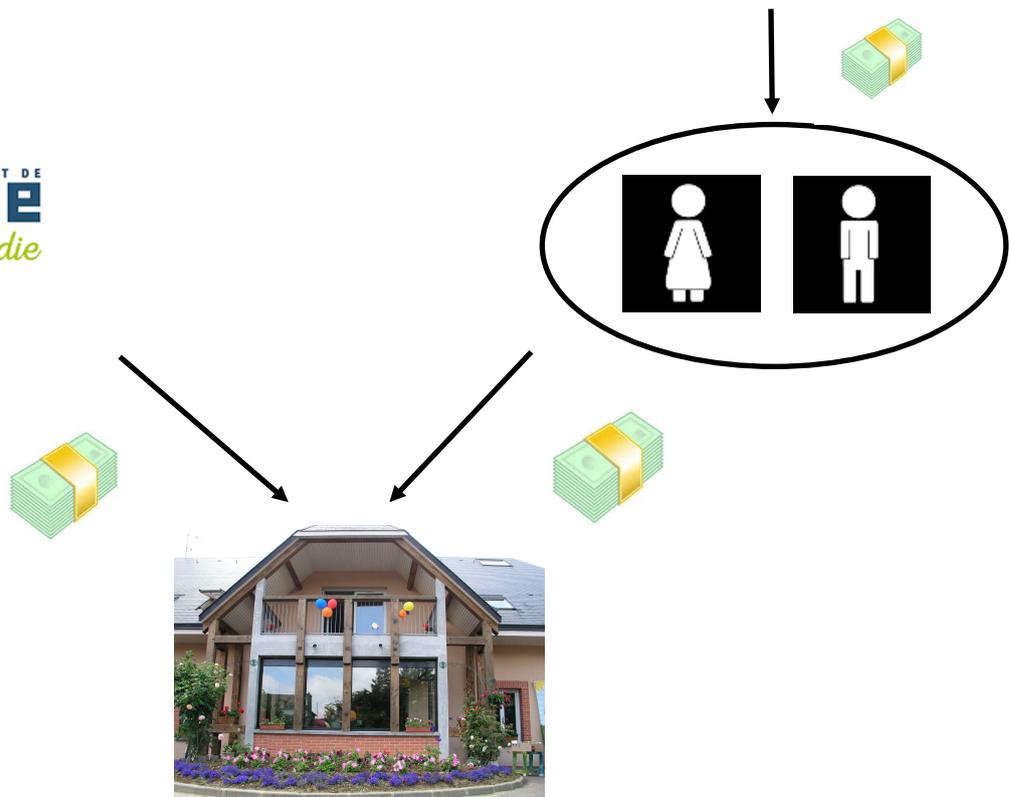
S'affronter et se confronter à des difficultés toujours renouvelées et tenter de les dépasser



# LE FINANCEMENT



Versement de l'AAH par la CAF



# LES CRITERES D'ADMISSION



Etre âgé de plus de 20 ans



Etre en situation de déficience intellectuelle moyenne ou profonde



Avoir une orientation Foyer de vie de la MDPH



Résider dans le département de l'Eure



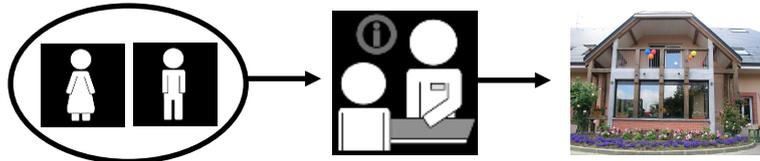
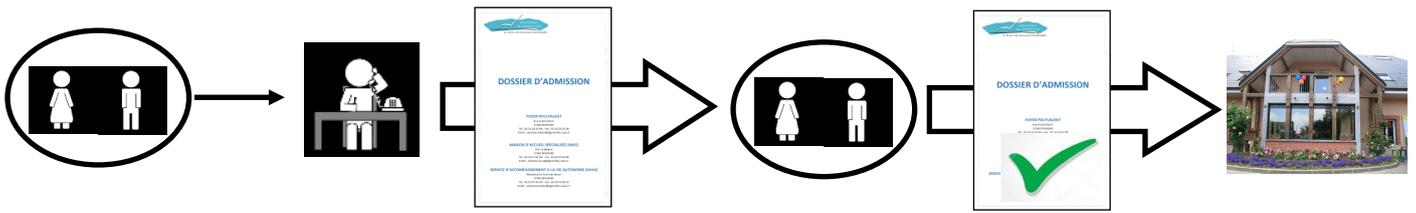
Ne pas présenter de troubles graves du comportement et du caractère



Etre relativement autonome dans ses déplacements

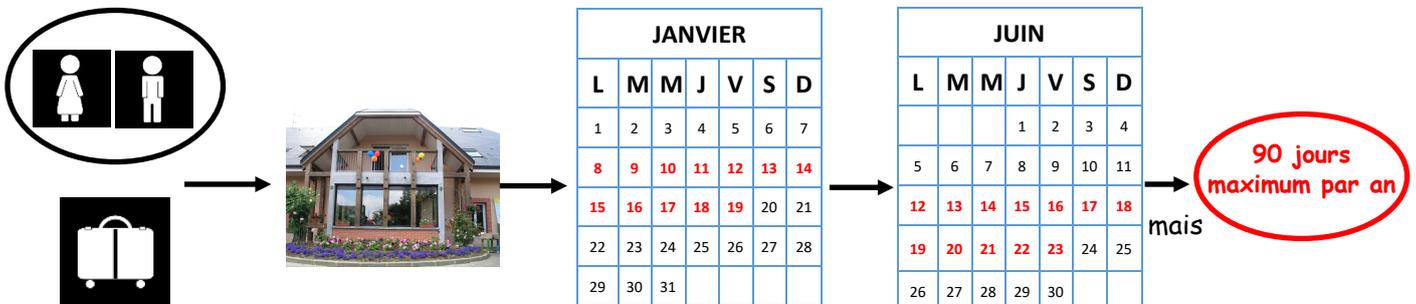


# LA DEMANDE D'ADMISSION



Après réception de votre dossier, la Chef de service, vous recevra avec votre famille pour vous expliquer le fonctionnement du Foyer, vous présenter les prestations et entendre vos demandes. Une visite de l'établissement sera également organisée.

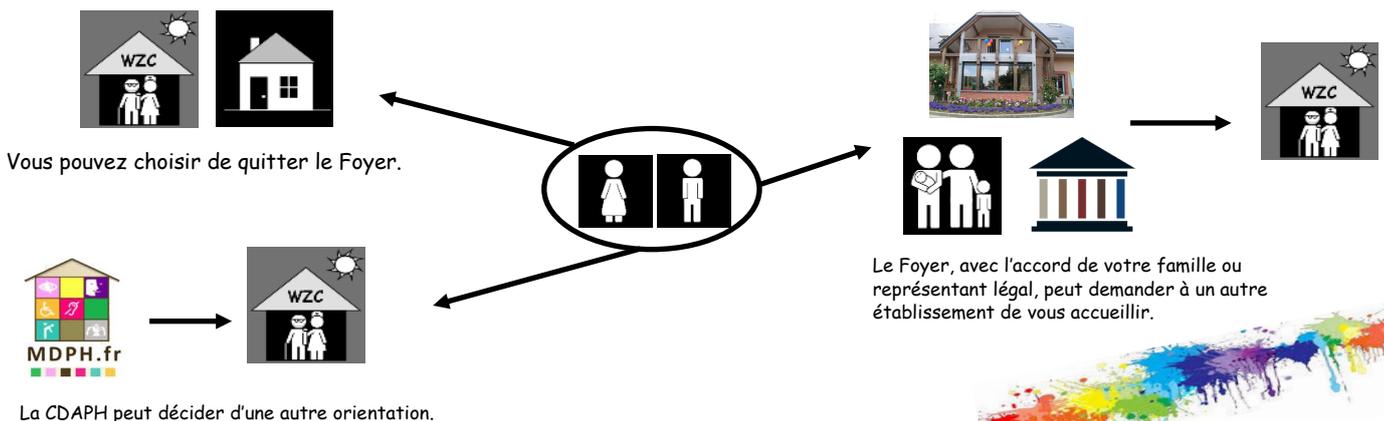
Une phase d'observation de 12 jours vous sera proposée.



Possibilité d'accueil temporaire sur plusieurs périodes de 12 jours



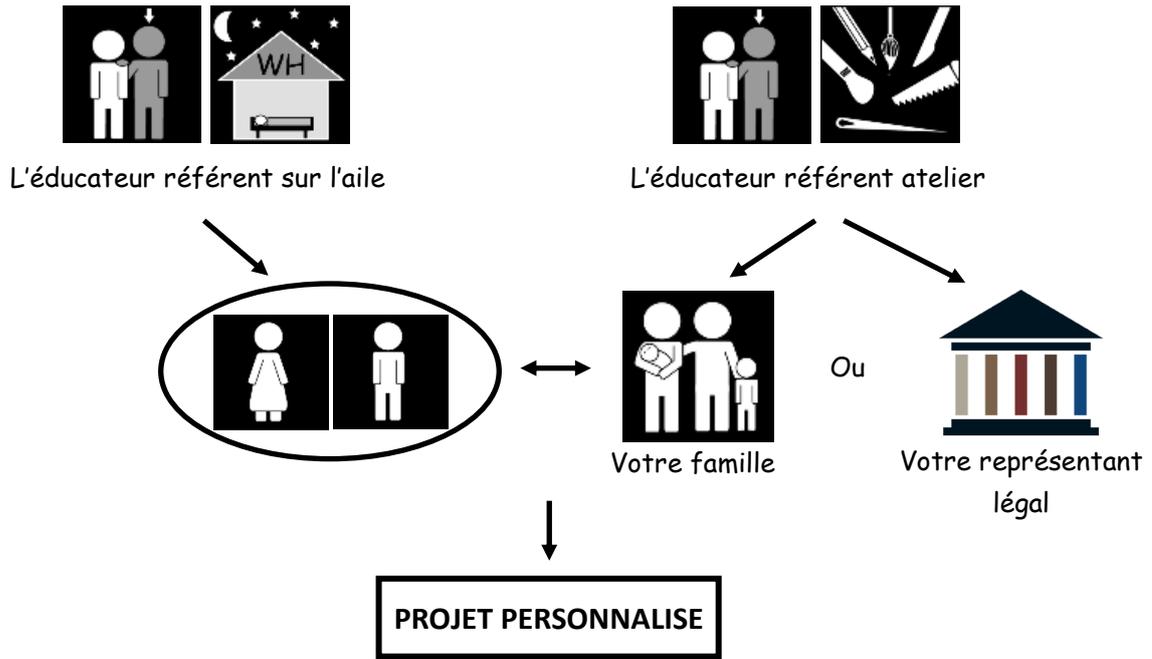
# LES MOTIFS DE FIN DE SEJOUR



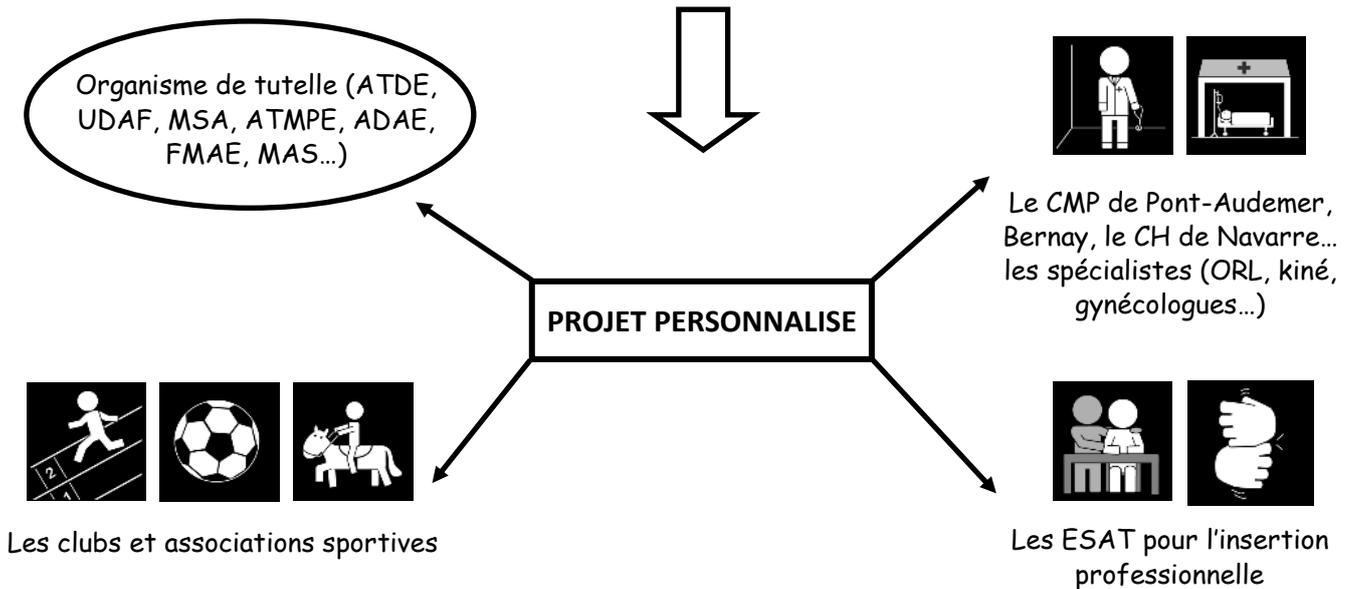
# L'ETABLISSEMENT ET LES OUTILS ASSOCIATIFS



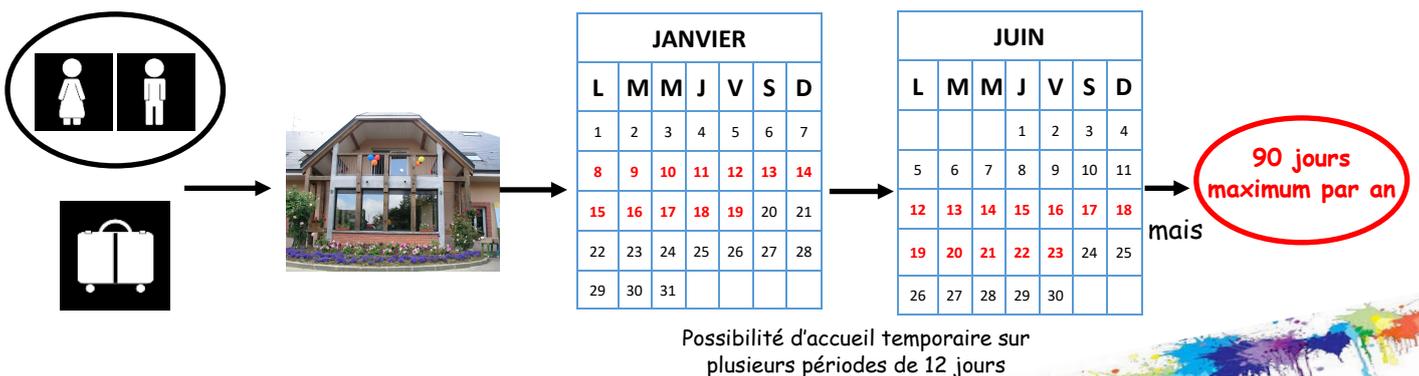
# LE PROJET PERSONNALISE



En fonction de votre projet personnalisé, des partenaires extérieurs seront recherchés pour permettre sa mise en œuvre.



# L'ACCUEIL TEMPORAIRE



## LES INTERNES



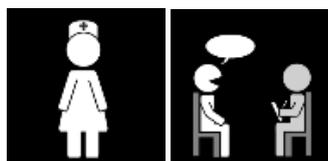
Vous bénéficiez d'une chambre équipée avec salle de bain et WC. La chambre peut être décoré à votre goût.



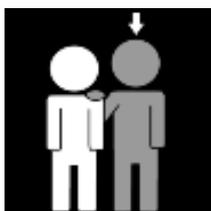
Les repas sont pris dans les lieux de vie en respectant les régimes et traditions religieuses.



Le linge est entretenu par l'établissement. Votre participation au tri, pliage, rangement du linge est recherchée.



L'équipe paramédicale et psychologique vous accompagne au quotidien.



Les éducateurs sont attentifs à votre bien-être, au développement de votre autonomie, au maintien de vos acquis et à la qualité de votre séjour.



Les surveillantes de nuit vous accompagnent tous les jours à partir de 21h ou 21h45 jusqu'à l'arrivée de l'équipe du matin.

## LES EXTERNES

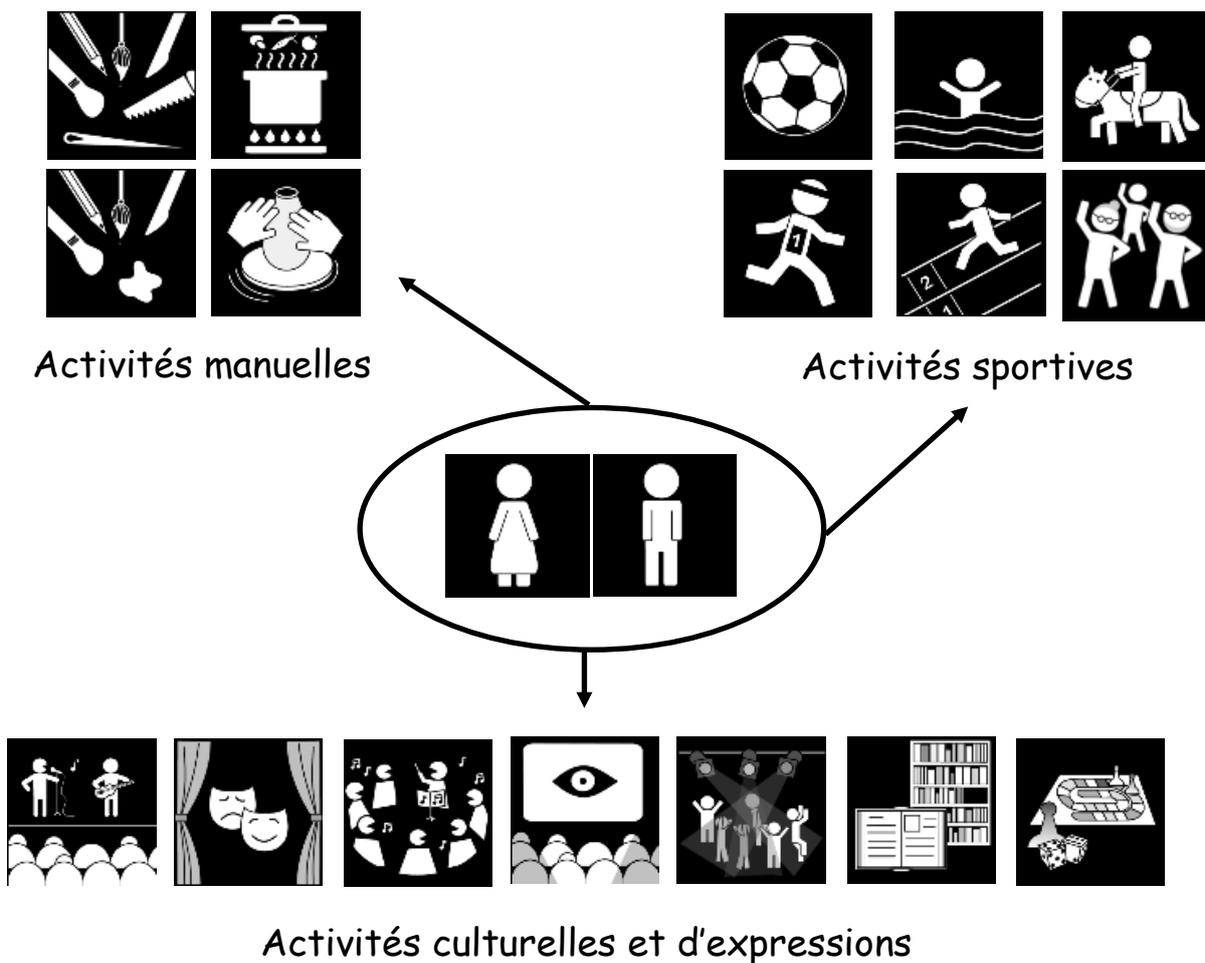
Les jours d'accueils						
<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<del>Samedi</del>	<del>Dimanche</del>
8h30—16h30	8h30—16h30	8h30—16h30	8h30—16h30	8h30—16h30		



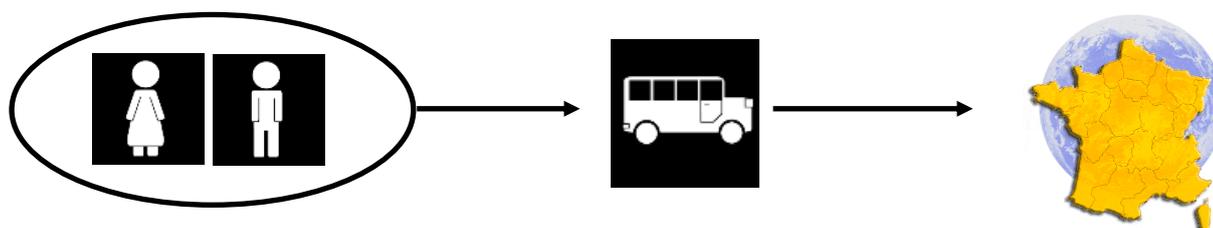
Si vous êtes externe, vous participerez aux ateliers, aux actes de la vie quotidienne (mettre la table, faire la vaisselle...) et partagerez des moments chaleureux avec l'ensemble des résidents (repas, fêtes d'anniversaires, de Noël...).



## LES ACTIVITES



## LES SEJOURS ADAPTES

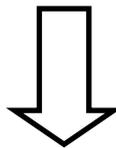


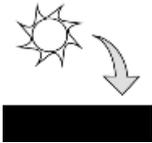
Chaque année, vous avez la possibilité de partir en séjour dans une des destinations proposées par l'association Handi'Eté. Ces vacances permettent de découvrir d'autres environnements, d'autres cultures et de partager des moments chaleureux en petits groupes.



# LA VIE QUOTIDIENNE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						

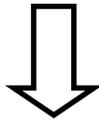


Horaires		Activités			
	7H30—8H30				
	8H30—9H45				
	9H45—11H45				
	11H45—13H15				
	13H15—13H45				
	13H45—16H30				
	16H30—17H30				
	17H00—18H45				
	18H45—20H00				
	20H00—22H00				



## LA VIE QUOTIDIENNE (SUITE)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						



Le week-end est un temps de détente et de loisirs où les activités extérieures sont privilégiées.



## LES RELATIONS AVEC LA FAMILLE ET LES AMIS

Sauf contre-indication signifiée par votre représentant légal, notre association s'engage à tout mettre en œuvre pour préserver le maintien de vos liens familiaux.



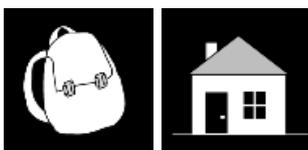
Vous pouvez recevoir des appels de votre famille. Vous pouvez aussi les appeler en utilisant un téléphone du Foyer ou un téléphone portable.



Vous pouvez recevoir du courrier ou écrire à votre famille. Un professionnel pourra vous apporter une aide.



Vous pouvez accueillir votre famille dans l'établissement. Un studio est mis à votre disposition pour passer un moment avec eux.



Vous pouvez séjourner en famille le week-end et durant les périodes de vacances.



Des fêtes (des résidents en juin, spectacle de Noël) ou des manifestations (Téléthon, comice agricole) sont organisées par l'établissement. Vos familles et vos amis sont invités à y participer.

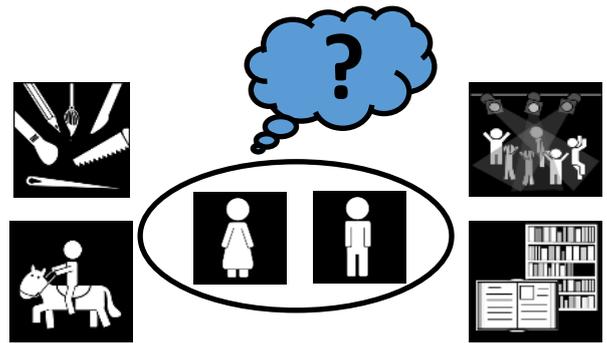


# LES DROITS ET LES DEVOIRS DU RESIDENT

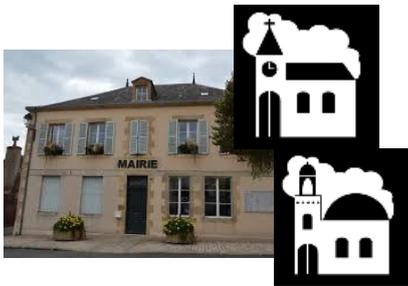
*Vous avez le droit :*



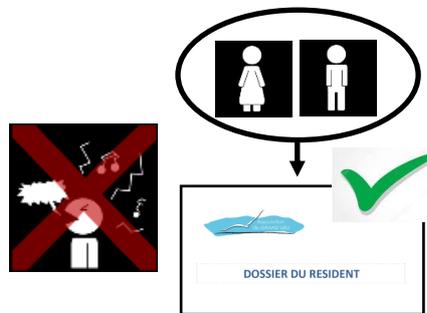
Au respect de votre intégrité et de votre intimité



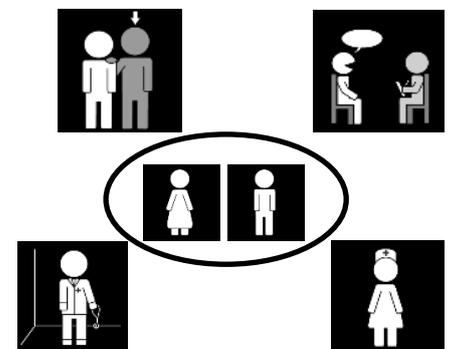
De donner votre avis et de choisir vos prestations



D'accéder à la citoyenneté et à la religion



A la confidentialité et à l'accès aux informations qui vous concernent



A un accompagnement personnalisé

*Sont interdits :*



Le vol



Tout acte de violence (physique, verbal, psychologique)



La possession et l'utilisation d'alcool, de produits dangereux et illicites



La consommation de tabac dans les locaux



La détérioration de matériel



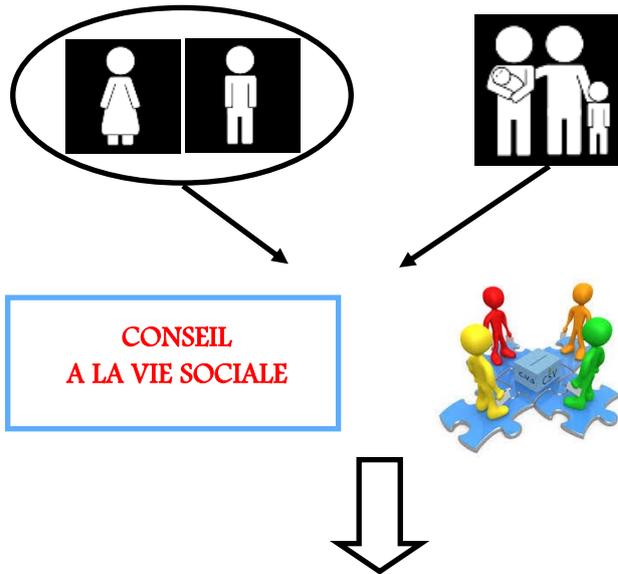
# ACCES A LA RELIGION ET A LA CITOYENNETE



## Droit de vote



# LE CONSEIL A LA VIE SOCIALE



Vous pouvez ainsi que votre famille participer au Conseil à la Vie Sociale.

Le Conseil à la Vie Sociale est un lieu d'expression et d'information sur tous les aspects du fonctionnement de l'établissement.



Activités



Projets de travaux



Tarifs



Entretien des locaux

# LA POLITIQUE DE BIENTRAITANCE

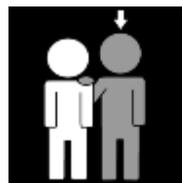


HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

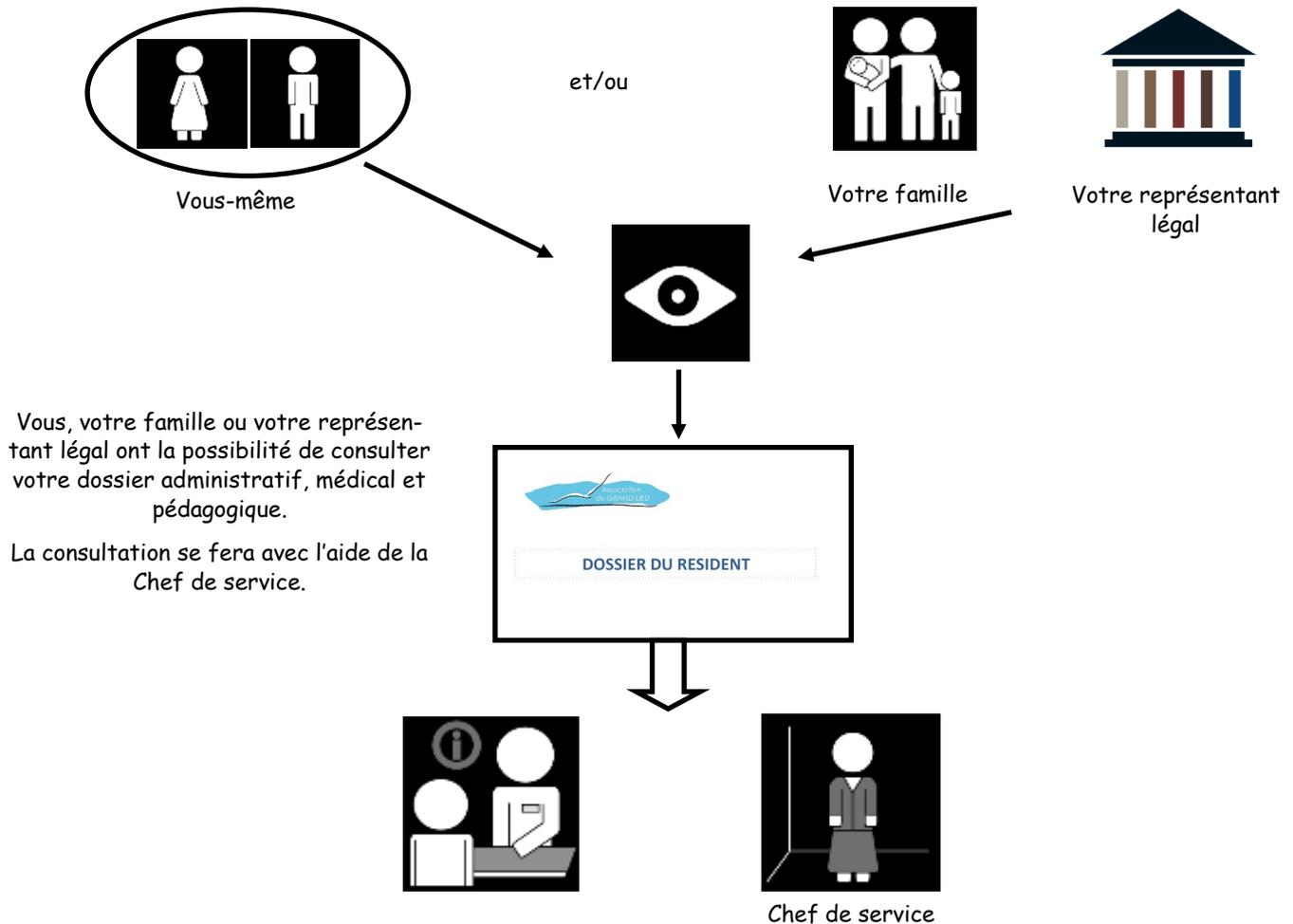
Les professionnels sont formés à la philosophie de l'Humanitude.

Les professionnels respectent les recommandations de bonnes pratiques professionnelles écrites par la Haute Autorité de Santé.

Chaque professionnel adopte une attitude respectueuse et bienveillante. Toutes situations d'agressivité physique ou verbale sont formellement interdites.

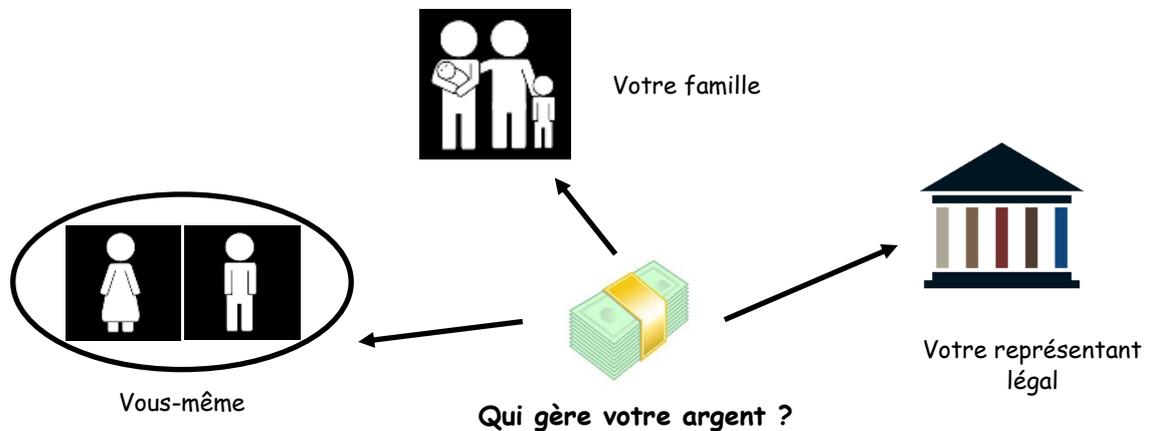


# L'ACCES AUX INFORMATIONS



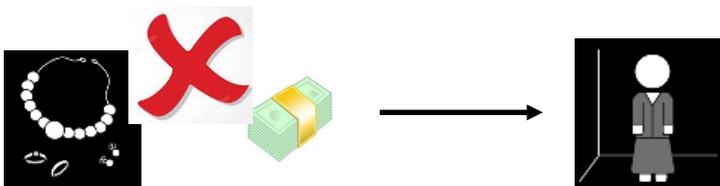
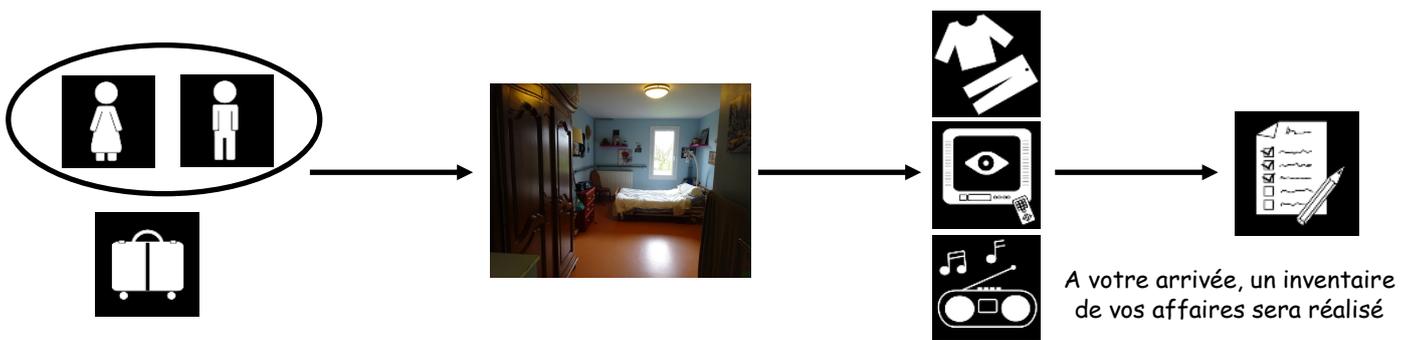
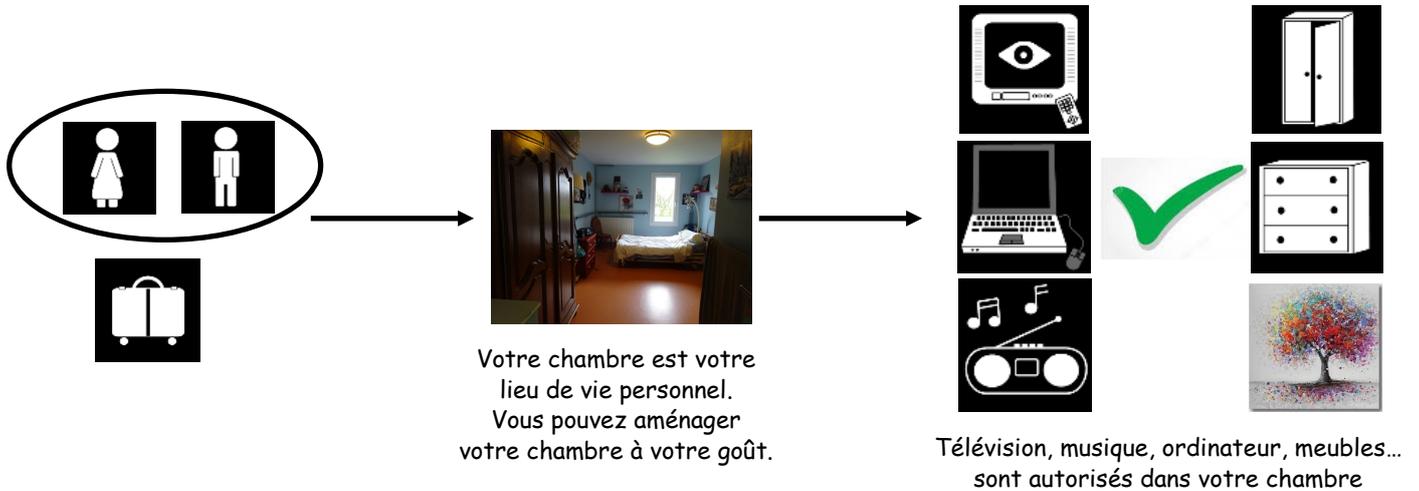
# LA GESTION DES BIENS

## Vos revenus



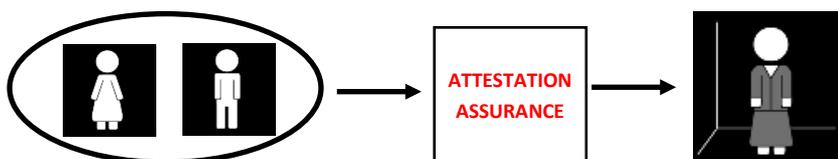
# LA GESTION DES BIENS (SUITE)

## Vos affaires personnelles

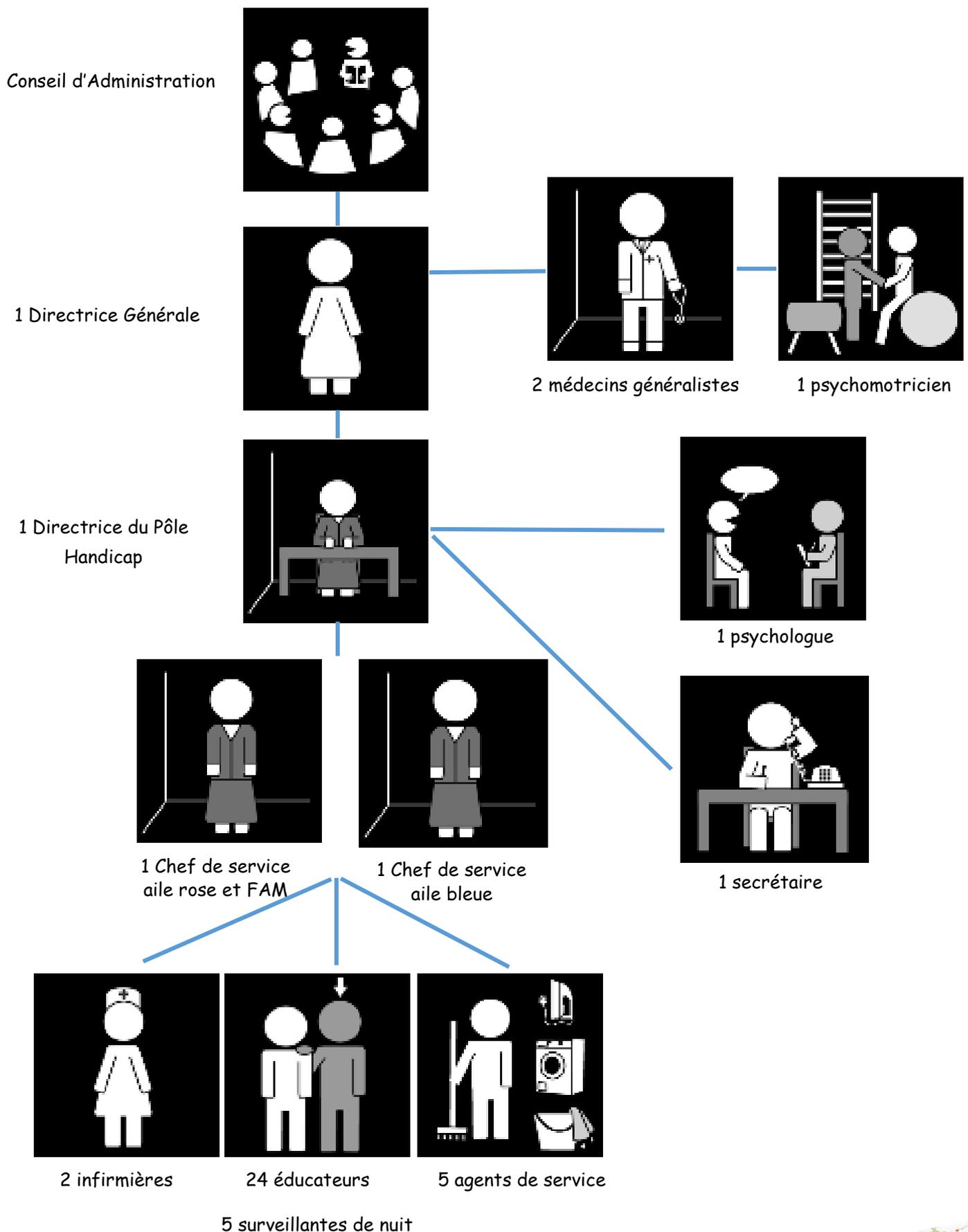


## Responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile doit être  
souscrite à votre arrivée et renouvelée  
chaque année



# LES PROFESSIONNELS DU FOYER



## LES QUESTIONS DIVERSES



ou



Votre famille

ou



Votre représentant légal



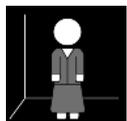
	<p>Vous avez une question ?</p>		<p>Nous vous apportons la réponse</p>

## CONTACTS



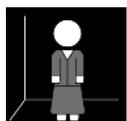
Sylviane KMAIDIC, Directrice du Pôle Handicap

[sylviane.kmaidic@legrandlieu.asso.fr](mailto:sylviane.kmaidic@legrandlieu.asso.fr)



Séverine BENOIT, Chef de service du Foyer polyvalent

[severine.benoit@legrandlieu.asso.fr](mailto:severine.benoit@legrandlieu.asso.fr)



Virginie NEVEU, Chef de service du Foyer polyvalent

[virginie.neveu@legrandlieu.asso.fr](mailto:virginie.neveu@legrandlieu.asso.fr)



Rue André Morin  
27 260 EPAIGNES



02.32.20.32.90